

Habilitation électrique Niveau B0 H0 H0V non électricien

Pratique
présentiel

Théorie
distanciel

Obligations réglementaires :

Code du travail Art. R.4544-9 Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Code du travail Art. R. 4544-10 Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

« Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation **théorique et pratique** qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. »

« L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'**article R. 4544-3**. »

« L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué. »

Objectifs de la formation :

- Prévenir les accidents d'origine électrique.
- Rendre les stagiaires capables de respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication NFC 18-531, conformément au titre d'habilitation.

Prérequis : Pas de prérequis

Public concerné : Personnel non électricien travaillant dans un environnement de risques électriques et/ou réalisant exclusivement des travaux d'ordre non électrique.

Durée de la formation : 7 heures soit 1 journée

Validité : La périodicité suggérée est de 3 ans. Une vérification annuelle des niveaux d'habilitation est recommandée.

Qualité des formateurs :

Formateur électricien professionnel réalisant des travaux d'électricité dans les bâtiments, sur les chantiers.

Méthode pédagogique :

Méthode active (alternance théorie et pratique)

Moyens pédagogiques :

Utilisation de photos, présentation de situations de travail puis de situations d'accidents, de films de l'INRS, de documents papiers, de supports informatiques, PowerPoint...

Évaluation :

Evaluation formative tout au long de la formation

QCM diagnostique, QCM en fin de formation permettant au formateur de donner l'avis d'habilitation pour l'employeur.

Taux de réussite :

100.00 %

Programme de la formation :

Théorique : Module 1 + Module 3

Module 1- Thèmes communs formation initiale

- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations
- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
- Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation
- Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques

Module 3- Thèmes spécifiques B0 H0 H0V (0,25 jour)

- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention

Pratique : 25% de la durée de la formation

- Locaux électriques, analyses des risques et mesures de prévention

Livrable :

Livret de la prescription

Délivrance Attestation de compétences permettant à l'employeur d'habiliter le salarié sur le niveau passé

Certificat de réalisation

Accessibilité au public en situation de handicap :

Nous organisons les formations dans des salles adaptées à cette formation. (Espace, wifi, accès aux personnes en situation de handicap).

Théorie en distanciel

Modalités et Délais d'accès à la formation :

Par téléphone au 09 53 04 83 37

Par mail : contact@securiplus.info

Réservation par mon compte formation (CPF) : www.moncompteformation.gouv.fr

Recherchez SECURI ST MALO

Sur notre site internet : www.securiplus.info

Délai à respecter : 1 mois

Tarifs :

Coût forfaitaire groupe : 680.00 € net de taxes

Métiers concernés par l'habilitation BO HO HOV	
Jardinier, manutentionnaire, personnel d'entretien, Magasinier, Agent de voirie, Peintre, Maçon....	Effectuer des opérations d'ordre NON ELECTRIQUE dans l'environnement électrique